Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 059-215905142-20240410-2024017-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT
D'AVESNES

CANTON DE
FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 AVRIL 2024

NOMBRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre LEBLANC.**

de présents

21 Conseiller(e)s en exercice : ~~Mme SULECK Josiane,~~ M. LEBLANC Jean-Pierre ~~Mme MOUTON Christine,~~ M. FOUQUET Gérard, Mme PIERARD Sophie, M. PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M. DEHONDT Marc, ~~Mme POTTIER Marie-Claude~~, M. TAVERNE Sébastien, Mme TOUATI Leila, M. GERMAIN Frédéric, Mme VERIE Nathalie, ~~M. LEBRUN Guillaume~~, Mme DUBOIS Brigitte, M. LECERF Johan Mme CUSSENOT Suzanne, M. LECOCQ Pierre-François, Mme TAQUET Amandine, Mme LABROY Christine, M. LA GUERCHE Yves, Mme DEVOS Carole, M. HASSELIN Bernard, Mme DUBOIS Géraldine, M BARSOUM Marc, Mme ~~MAÎTREPIERRE Sylvie,~~ Mme LEBEGUE Nathalie.

De votants

26 Excusé(e)s avec pouvoir : Mme SULECK Josiane pouvoir Mme CUSSENOT Suzanne, Mme MOUTON Christine pouvoir à Mme PIERARD Sophie, Mme POTTIER Marie-Claude pouvoir à Mme DUBOIS Brigitte, Mme TOUATI Leila pouvoir à M. LEBLANC Jean Pierre, M. LEBRUN Guillaume pouvoir à M. LECERF Johan.

2024/017

Vote des taxes communales 2024

Un scrutin a eu lieu, Mme Suzanne CUSSENOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été faite le 27 mars 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
Vu la note d'information de la DGCL du 14 mars 2024 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2024.

Il est proposé de fixer le taux des taxes communales pour l'exercice 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.74 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.00 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 19.89%.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré à la **Majorité** par 19 Voix pour, 1 Abstention (Mme Lebègue) et 6 Contre (Mme Taquet, Mme Labroy, Mme Devos, M. Hasselin, Mme Dubois G., M.Barsoum).

FIXE les taux des taxes communales 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **46.74 %,**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **46.00 %.**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : **19.89%.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies, le 10 Avril 2024.

La secrétaire de séance,
Suzanne CUSSENOT

Le président de séance,
Jean Pierre LEBLANC 1er Adjoint.

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous préfecture et publication le 17/04/2024

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 514 ROUSIES
ARRONDISSEMENT : 59 AVESNES SUR HELPE
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C D'AVESNES SUR HELPE

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	3 806 544	46,74	112,00	4 054 000	1 894 840	46,74	1 894 840
Taxe foncière non bâties (TFNB)	40 575	46,00	142,07	42 200	19 412	46,00	19 412
Taxe d'habitation (TH)	115 147	19,89	89,92	89 600	17 821	19,89	17 821
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	1 932 073		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	1 932 073

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	46,74		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1932 073 / 1 932 073 = 1,000000	46,00		
Taxe d'habitation (TH)		19,89		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			84 484	0	25 323	408 130	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
1 932 073		517 937		2 450 010

À LILLE
Le 11 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANK MORDACQ
DIRECTEUR REG. DES FINANCES

Le
Pour la Préfecture,
Commune

VILLE DE ROUSIES

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 059-215905142-20240410-2024017-DE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE 514 ROUSIES
ARRONDISSEMENT : 59 AVESNES SUR HELPE
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C D'AVESNES SUR HELPE

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	1 655
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	77 887
d. Logements sociaux : exo de longue durée	3 106
Taxe foncière non bâtie	1 836
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	480 901
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	6 014
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	89 600
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrevées hors locaux vacants	28 876
d. Bases dégrevées locaux vacants	
e. Bases dégrevées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,206886
d. Taux FB commune 2020	27,45
e. Taux FB département 2020	19,29

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau : national 11	Taux moyens communaux de 2023 au niveau : départemental 12	Taux plafonds de 2024 13	Taux des EPCI de 2023 14	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14) 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	46,80	117,00	5,00000	112,00
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	57,81	144,53	2,46000	142,07
Taxe d'habitation (TH)	24,45	40,72	101,80	11,88000	89,92
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	21,51
b. Taux maximum de la majo	1,43

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières d... au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Taux de CFE perçue en 2023 par la communau... d'agglomération, la communauté urbaine ou d... communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 059-215905142-20240410-20240417-DE